

Délibération n°D20240101

Rapporteur : Charles MARBOT

Service : Finances

Secrétaire de séance : Julie TEJERIZO

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le SEPT NOVEMBRE à 16 heures 30, les membres du conseil municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 26, 25 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L. 2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 31/10/2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON (1), Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Marc LETURGIE, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion SOK CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Catherine TAVEAU.

ABSENTS EXCUSES :	Marie-Lise POTRON	a donné délégation à	Marie-Hélène SCOTTI
	Florence MALGAT	a donné délégation à	Josie BAYLE
	Farida MOUHOUBI	a donné délégation à	Joëlle ISUS
	Jean-Pierre CAZES	a donné délégation à	Christian BORDENAVE
	Corinne GONDONNEAU	a donné délégation à	Gérald TRAPY
	Fatiha BANCAL	a donné délégation à	Marion SOK CHAMBERON

ABSENTS : Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

(1) Départ à la présentation n°2 « Faisabilité d'un réseau de chaleur pour Bergerac – Présentation finale ».

DÉCOMPTE DES ÉCHANGES FINANCIERS ENTRE LA VILLE ET LA CAB - ANNÉE 2023

VU la délibération n°D20130133 du 12 décembre 2013 par laquelle le conseil municipal de la Ville de BERGERAC a adopté les conclusions de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) du 13 novembre 2013 ;

VU l'avis favorable de la commission finances en date du 28 octobre 2024 ;

CONSIDÉRANT les prestations que la Ville de BERGERAC doit au titre des compétences transférées ainsi qu'aux prestations que la Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB) doit au titre des compétences de la Ville ;

CONSIDÉRANT les prestations réalisées par la Ville pour le compte de la Communauté d'agglomération que celle-ci s'engage à rembourser ;

CONSIDÉRANT que le détail des échanges financiers entre la Ville et la CAB au titre de l'exercice 2023 peut être détaillé comme suit :

PRESTATIONS DUES PAR LA VILLE A LA CAB :

COMPÉTENCES	CHARGES COURANTES	MISE A DISPOSITION	TOTAL
Centre Culturel (Mercredis du Jazz)	1 800,00	3 200,00	5 000,00
Centre de Loisirs (Activités Périscolaires)	0,00	51 539,00	51 539,00
Vacances Pour Tous les Jeunes (Animations du Conseil Municipal des Jeunes)	0,00	0,00	0,00
TOTAL CLECT	1 800,00	54 739,00	56 539,00

PRESTATIONS DUES PAR LA CAB A LA VILLE DE BERGERAC

COMPÉTENCES	CHARGES GENERALES	MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL	TOTAL
Centre Culturel	0,00	6 438,00	6 438,00
Rocksane	0,00	0,00	0,00
Centre de Loisirs	0,00	0,00	0,00
Vacances Pour Tous les Jeunes	18 036,00	0,00	18 036,00
Intervention Centre Technique Municipal & Service Patrimoine	10 202,00	144 920,00	155 122,00
Fournitures produits d'entretien	6 732,00	0,00	6 732,00
Copieurs Ville : Selon état	FIN DE LA PRESTATION		0,00
TOTAL CLECT	34 970,00	151 358,00	186 328,00

FONCTIONNEMENT			
Animations ALSH Musées	90,00	0,00	90,00
Immeuble Bellegarde – charges de copropriété et ménage	2 435,00	3 390,00	5 825,00
Immeuble Bellegarde – charges exploitation ascenseur 2023	0,00	0,00	0,00
Interventions des éducateurs dans les crèches	FIN DE LA PRESTATION		0,00
Utilisation CTM pour les véhicules Ordures Ménagères	FIN DE LA PRESTATION		0,00
TOTAL HORS CLECT	+2 525,00	3 390,00	5 915,00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** le décompte des prestations croisées entre la Ville de BERGERAC et la Communauté d'Agglomération Bergercoise, pour l'année 2023 ;
- **D'ARRÊTER** les comptes aux montants suivants :
 - Total dû par la Communauté d'Agglomération Bergercoise à la Ville de BERGERAC :
 - 186 328,00 € au titre de la CLECT,
 - 5 915,00 € au titre des échanges hors CLECT.
 - Total dû par la Ville de BERGERAC à la Communauté d'Agglomération Bergercoise :
 - 56 539,00 € au titre de la CLECT.
- **D'IMPUTER** les crédits inscrits en dépenses au compte 62876, chapitre 011 (charges à caractère général) et en recettes au compte 70876 chapitre 70 (Produits des Services, Domaine et Ventes Diverses).

Adopté par 31 voix pour : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON (pouvoir), Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES (pouvoir), Marc LETURGIE, Florence MALGAT (pouvoir), Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI (pouvoir), Corinne GONDONNEAU (pouvoir), Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion SOK CHAMBERON, Fatiha BANCAL (pouvoir), Fabien RUET, Héléne LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Catherine TAVEAU.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 07/11/2024.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 13 NOV. 2024 et de l'affichage en date du 13 NOV. 2024 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

La Secrétaire,

Julie TEJERIZO



Le Maire,

Jonathan PRIOLEAUD